

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(25\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Martin Reymond, 10 février 1886](#)

Jean-Baptiste André Godin à Martin Reymond, 10 février 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[10 février 1886](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Reymond, Martin](#)

Lieu de destination546, River Street, Paterson (New Jersey, États-Unis)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin répond à la lettre de Martin Reymond en l'informant qu'il est abonné au journal *Le Devoir*.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)

Collation1 p. (365r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
10 février 1886

Monsieur Martin Raymond,

J'ai l'honneur de vous
accuser réception de votre
lettre du 27 janvier.

Votre abonnement est
fait au journal Le
devoir ; mais j'ai le
regret de vous dire
que je ne vois pas
la possibilité d'utiliser
les procédés dont vous

m'entretenez.

Veuillez agréer,
Monsieur, l'assurance
de ma parfaite
considération.